

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur formation professionnelle  
tenue à Dolbeau-Mistassini le 27 octobre 2008 à 9 h  
sous la présidence de Annie Tremblay**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Annie Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

**2. PRÉSENCES**

Annie Tremblay, Michel Tremblay, Carol Martel, Claude Bouchard, Jacques Dufour, France Lapierre et Mario Simard.

**ABSENCE**

François Jeanrie.

**3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Claude Bouchard propose l'acceptation de l'ordre du jour.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2008**

Annie Tremblay propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2008.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Au point 10, dossier heures en trop, Annie Tremblay rencontrera Mario Simard pour discuter du sujet.

**6. SIGNATURE ENTENTE COMITÉ DES 190 JOURS**

Annie Tremblay nous dépose l'entente du comité des 190 jours.

**7. DÉPÔT LISTE DE RAPPEL**

La partie patronale nous informe qu'elle fera des vérifications avant d'ajouter des enseignantes et enseignants sur la liste de rappel. Il n'y a pas de dépôt de la liste de rappel, mais elle sera acheminée au SELH par courrier électronique dans quelques jours, une fois les vérifications complétées.

**8. OUVERTURE DE QUATRE POSTES EN VERTU DE 13-7.06**

La partie patronale nous informe de l'ouverture de quatre postes en formation professionnelle. France Lapierre mentionne que la clause 13-7.06 doit être respectée, c'est-à-dire lorsqu'il y a un départ définitif d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein, le poste doit être octroyé dans la même sous-spécialité. Deux postes seront octroyés en coiffure, un poste en métallurgie et un autre en mécanique d'engins de chantier à la suite des départs à la retraite de Diane Brassard, Claudette Larouche et Jean-Marc Bouchard et de la démission de Nick Saint-Pierre.

**9. DATE DE DÉBUT DES NÉGOCIATIONS LOCALES**

La partie patronale demande à quel moment pourra débiter la négociation locale pour le secteur de la formation professionnelle. France Lapierre mentionne que la négociation locale du secteur de la formation professionnelle débutera une fois que la négociation du secteur des jeunes sera terminée.

**10. ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES**

Mario Simard explique à la partie patronale que lorsque les élèves sont en stage d'alternance travail-études, le nombre d'heures d'enseignement déduit du total des heures du DEP ne doit pas être plus élevé qu'une semaine régulière d'enseignement dans un centre de formation. La partie patronale donnera une réponse à la partie syndicale dans la semaine du 3 novembre.

**11. DEMANDE EMPRUNTS ET PRÊTS DE CARTES**

Annie Tremblay informe la partie syndicale qu'il y a seulement trois prêts de cartes à la commission scolaire : les DEP en voirie forestière et en travail sylvicole à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et le DEP en vente-conseil à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

**12. LISTE DES HEURES TRAVILLÉES FP/SERV. ENTREPRISES**

Annie Tremblay dépose un document et donne des précisions. Une autre version sera acheminée par courrier électronique avec quelques modifications.

**13. DOSSIER PARTICULIER**

Aucun dossier particulier.

**14. VARIA**

**14.1 Chapitre 3 de l'entente locale**

France Lapierre donne des précisions au sujet du chapitre 3 de l'entente locale. Annie Tremblay fera le suivi auprès de Berthier Guay puisqu'il ne fait pas partie cette année du CRT.

**14.2 Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue le 2 février 2009.

**15. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h.